## LA TERRE ET LA CACAOCULTURE À LILIYO (SUD-OUEST IVOIRIEN): DU DON À L'ACHAT D'UNE RESSOURCE EN PÉRICLITEMENT

#### **ZADOU Didié Armand**

Maître de Conférences Enseignant-Chercheur Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire) Département de Sociologie et Anthropologie didiedesjardin@yahoo.fr

#### COULIBALY Gninlnan Hervé

Maître-Assistant
Enseignant-Chercheur
Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo (Côte d'Ivoire)
Département de Sociologie
gninlnan7@gmail.com

#### **AGYAPONG Claire Déborat**

Doctorante
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)
Département de Sociologie et Anthropologie

deboclaire89@gmail.com

#### **GONSAN Dédoh Pacôme**

Doctorant
Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
Département de Sociologie et Anthropologie

dedohpacome@gmail.com

#### **BARIMA Yao Sabas**

Professeur Titulaire
Enseignant-Chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)
Département de Biodiversité et de gestion durable des écosystèmes
byssabas@gmail.com

Résumé: La terre est une ressource indispensable au secteur agricole. Toutefois, son exploitation et sa gestion ne sont pas restées sans impact dans le système du foncier rural ivoirien. En effet, les terres qui, autrefois étaient disponibles pour l'agriculture, se raréfient sous l'effet de la pression démographique. Dès lors, l'on assiste à une mutation dans les modalités d'accès à cette ressource en périclitement. Liliyo, une zone à fort potentiel agricole n'échappe pas à cette problématique. Dans ce contexte, cette contribution vise à relever les différents mécanismes d'influence du mode de gestion de la terre sur la durabilité de la cacaoculture à Liliyo. Dans une approche qualitative mobilisant les techniques et outils appropriés, ce travail permet de cerner les perceptions des populations locales liées à la terre. Ensuite, il décrit les modalités d'accès à la terre. Enfin, l'étude détermine les modes de gestion de la terre et les implications y afférentes. En somme, ce travail

montre que les mutations opérées dans les modalités d'accès à la terre, due à un changement de génération dans la gestion de celle-ci, se posent désormais comme une contrainte au développement de la cacaoculture durable à Liliyo dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

Mots clés: Terre, Achat, Cacaoculture, Liliyo, Côte d'Ivoire

# Land and cocoa farming in Liliyo (south-west Côte d'Ivoire): from donation to purchase of a dwindling resource.

Abstract: Land is an essential resource for the agricultural sector. However, its operation and management have not remained without impact in the Ivorian rural land system. Indeed, the land that was once available for agriculture is becoming scarce under the effect of demographic pressure. Consequently, we are witnessing a change in the methods of access to this dwindling resource. Liliyo, an area with high agricultural potential, is no exception to this problem. In this context, this contribution reveals the different mechanisms of influence of the mode of land management on the sustainability of cocoa farming in Liliyo. In a qualitative approach mobilizing the appropriate technics and tools, this work makes it possible to identify the perceptions of the local populations related to the land. Then, it describes the modalities of access to land. Finally, the study determines the modes of land management and the related implications. In short, this work shows that the changes made in the terms of access to land, from a generational change in its management, now pose as a constraint to the development of sustainable cocoa farming in Liliyo in the South western corner of Côte d'Ivoire.

Keywords: Land, Purchase, Cocoa Farming, Liliyo, Côte d'Ivoire

#### Introduction

La cacaoculture constitue l'un des moteurs historiques de l'économie ivoirienne depuis son accession à l'indépendance. Aujourd'hui, ce secteur est confronté à de nombreux défis qui menacent sa durabilité. Si la question de l'avènement de maladies, comme le Swollen Shoot, a fortement inspiré des recherches agronomiques dans la recherche de solutions, celle de la problématique du mode de gestion foncière et de son influence sur la durabilité de la cacaoculture nécessite également une analyse des sciences humaines et sociales.

Pour se faire, certains travaux réalisés dans ce contexte permettent de considérer la dimension historique des rapports entre gestion foncière et cacaoculture en Côte d'Ivoire. En effet, au lendemain des indépendances, les autorités ivoiriennes ont opté pour une économie basée sur le secteur agricole. Dans ce contexte, l'adoption d'une politique migratoire par le Président Houphouët Boigny a été une stratégie de développement du secteur de la cacaoculture confronté à des conditions de disponibilité foncière et de climat adéquat (J. P. Colin, 1990, p. 75). La culture du cacao s'est progressivement déplacée de l'Est vers le Sud-Ouest du pays avec l'arrivée des migrants issus des savanes du Nord et des pays limitrophes dans les régions forestières faiblement peuplées (V. Bonnecase, 2001, p. 47). Ainsi, grâce à une main d'œuvre abondante, un climat approprié et une disponibilité foncière, la cacaoculture a connu une expansion très rapide au point de hisser le pays au rang de premier producteur mondial de cacao depuis 1978. Cependant, plusieurs écrits soulignent que l'évolution de cette culture en Côte d'Ivoire a généré des impacts sur le couvert forestier et le système foncier. L'émergence de conflits fonciers et l'exploitation des aires protégées à des fins agricoles sont autant d'indicateurs marguant l'idée d'une ressource en raréfaction (S. Bobo et al., 2010, p. 57). Dès lors, le pronostic de la durabilité de la cacaoculture ivoirienne est engagé puisque celle-ci se pratique dorénavant dans un contexte de raréfaction foncière et forestière. Désormais, l'on assiste souvent à une remise en cause et à une reconsidération des modalités antérieures d'accès à la terre entre migrants et autochtones dans l'exploitation des parcelles (A. M. Tano, 2012, p. 107).

La Sous-Préfecture de Liliyo, dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, est confrontée à cette problématique. En effet, dans cette zone à fort potentiel agricole, on assiste à des mutations dans les différentes modalités d'accès à la terre entre migrants et autochtones, ayant ainsi un impact sur la durabilité de la cacaoculture dans cette localité. Partant de ce contexte, la problématique qui sous-tend cette contribution est la suivante : comment les mutations observées dans les modalités d'accès à la terre influencent-elles la durabilité de la cacaoculture à Lilyo ? L'objectif assigné à l'étude est de décrire et d'analyser les mécanismes d'influence du mode de gestion de la terre sur la durabilité de la cacaoculture. Pour y parvenir, l'étude s'appuie sur une approche essentiellement qualitative réalisée à partir de la recherche documentaire, de l'entretien semi-directif individuel et du focus group. Dans son développement, l'article instruit sur les perceptions des cacaoculteurs liées à la terre, les modalités d'accès à la terre et les modes de gestion de la terre ainsi que leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture à Liliyo.

## 1. Méthodologie de l'étude

L'étude s'est déroulée dans la Sous-Préfecture de Liliyo située au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire et précisément dans la région de la Nawa. Dans cette zone, la production de données a eu lieu dans deux villages à savoir : Gnogboyo et Lazoua. Ces deux localités sont respectivement distantes du chef-lieu de Sous-Préfecture d'environ 10 kilomètres.

S'inscrivant dans une approche essentiellement qualitative, l'étude a mobilisé les techniques de la recherche documentaire, de l'entretien semi-directif individuel et du focus-group. Les participants

étaient composés des notabilités, des chefs de terre, des chefferies communautaires, des représentants de femmes et de jeunes, des anciens des villages et des cacaoculteurs. Le choix des participants s'est effectué à partir d'un échantillonnage typique ou de jugement conçu sur la base des critères liés aux compétences dans le foncier et à l'expérience dans la cacaoculture. A cet effet, une grille de lecture, un guide et un canevas d'entretien ont été utilisés comme outils de production de données.

#### 2. Résultats

Les principaux résultats de l'investigation de terrain sont dans cette partie exposés.

## 2.1. Perception sociale de la terre à Liliyo

Les différentes perceptions évolutives de la terre à Liliyo, déterminées par le changement social, sont ici développées.

# 2.1.1. De la perception patrimoniale à la perception économique : vers un changement de paradigme à l'égard de la ressource

La terre à Liliyo est l'objet de construction sociale. Depuis la création des villages jusqu'à nos jours, les conceptions à l'égard de cette ressource n'ont cessé d'évoluer. L'analyse des données sur la perception de cette ressource chez les communautés locales laisse entrevoir deux grandes tendances majeures marquant ainsi des changements de paradigme. Il s'agit de la perception patrimoniale et de la perception économique.

## 2.1.2. La terre perçue comme patrimoine

Pour les communautés Bété de Liliyo, la terre, à l'instar des autres ressources naturelles, constitue un patrimoine ancestral. La compréhension de la conception de la ressource par les communautés autochtones passe par l'indicateur « héritage » tiré du discours des acteurs. En effet, il en ressort que la terre ou « dodo », dans le dialecte local, est un héritage collectif acquis après plusieurs déportations. Cette conception originelle des Bété permet de considérer cette ressource indispensable au bien être de la communauté. Par ailleurs elle permet de définir l'identité culturelle des communautés et de consolider leur appartenance à un territoire. Au-delà de cet aspect, la terre constitue une symbolique dans la culture Bété comme étant une ressource qui non seulement voit naitre l'homme mais l'accueil également à sa mort. Cet aspect marque la dépendance de l'homme à la terre comme en témoigne ce verbatim : «La terre donne à manger, elle prend soin de nous. C'est le lieu d'habitation de nos ancêtres. La terre est tout pour nous. C'est en elle que nous nous identifions » (Un notable à Gnogboyo, enquête 2021).

En outre la terre représente une condition de survie de l'homme, c'est pourquoi elle doit être léguée aux générations futures d'où la notion d'héritage. Selon les communautés locales, si la terre est considérée comme indispensable à la survie de l'homme, c'est parce qu'elle permet également de réaliser l'agriculture principale source de subsistance de ces communautés rurales. Notons que cette conception originelle de la terre s'enracine dans les valeurs intrinsèques des communautés Bété de Liliyo. Cependant, avec l'arrivée des communautés étrangères, d'autres conceptions vont émerger dans les rapports à la ressource.

#### 2.1.3. La terre perçue comme ressource économique

L'évolution des rapports à la terre a contribué à sa construction comme ressource économique. La compréhension de la conception de la ressource par les communautés locales passe par

l'indicateur « production » tiré du discours des acteurs. En effet, les communautés allochtones et allogènes, venues principalement pour l'agriculture de rente avec la culture du cacao, y ont vu une source principale de richesse à exploiter. Si pour les autochtones, la notion de richesse prenait un sens différent du gain économique, les allochtones et allogènes, eux y voyaient une opportunité de laquelle tirer profit. Pour les autochtones, la richesse consiste à perpétuer les valeurs culturelles à travers la préservation des ressources naturelles. Par contre, d'autres conçoivent la terre comme source de biens économiques : « Dodo, c'est une grande richesse. C'est ce que nos pères nous ont laissé pour produire pour vivre » (Un notable à Lazoua, enquête 2021).

Cette assertion nous donne de comprendre que la terre est une richesse qui s'élève au-delà du volet patrimonial. Cette ressource joue un rôle primordial dans l'économie de ceux qui la cultive, en particulier les cacaoculteurs. La terre permet d'assoir une autonomie et un statut social à tous ceux qui font d'elle "un élément de valeur". C'est grâce à elle que sont reconnus les villages de Gnogboyo et de Lazoua comme zones de production de cacao. La Présidente des femmes de Gnogboyo affirme à cet effet : « La terre c'est une richesse pour nous nous qui sommes au village. Elle nous permet de manger, de vivre et d'envoyer les enfants à l'école à travers le cacao et les produits vivriers ».

La terre génère des richesses sans faire acception de personne. Les populations locales conscientes de ce fait, s'adonnent à la culture du cacao qui demeure aujourd'hui la source principale de leurs revenus. La terre confère un statut social important pour qui la détient en grande superficie et la travaille. Pour les autochtones, elle constitue une "mère nourricière", une source de tous les biens nécessaires à leurs survie et donc, il faut la protéger et la préserver.

## 2.2. Evolution des modalités d'accès à la terre dans la Sous-Préfecture de Liliyo

L'histoire du foncier à Liliyo trace les sillons d'une mutation dans les modalités d'accès à la terre.

## 2.2.1. Le don ou « Gnin »

Le don, perçu comme l'abandon ou une cession gratuite de la terre à un individu, est une forme d'accès à la terre observée à Liliyo. Cette modalité d'accès à la terre s'est plus effectuée dans les années postcoloniales. En effet, avant que la Côte d'Ivoire ne soit un pays exportateur de cacao, il y avait des migrations externes et internes qui s'opéraient sur l'espace ivoirien. Les autochtones bété qui ont dû se déplacer d'espace en espace jusqu'à leurs installations actuelles cédèrent des terres de façon symbolique. Ceux-ci le faisaient pour des raisons d'hospitalité et de générosité. Ces attributs des bétés étaient dus à la disponibilité forestière dont ils disposaient en son temps. Un des notables de Gnogboyo soutient à juste titre que : « Avant la terre était cédée aux baoulés pour leurs survies. La condition était une amitié et complicité entre le bété et baoulé. Aussi, les parents bété étaient analphabètes. Il suffisait simplement de l'existence d'une relation amicale pour faire don de la terre ».

Aujourd'hui, avec la situation de raréfaction foncière qui prévaut, les terres ne sont plus exploitées par don mais par d'autres modalités qui se sont développées au fil du temps. Celles mêmes qui avaient été cédées par don sont menacées d'éventuels retraits par les autochtones. S'inscrivant dans un contexte, où le conflit est latent, la création et l'extension des plantations cacaoyères connaissent un ralentissement. Du coup, la production cacaoyère au lieu de s'accroitre, reste standard ou digresse.

#### 2.2.2. Tutorat

Le tutorat est un mode d'accès à la terre qui établit une délégation de droits fonciers en faveur des migrants pour une durée indéterminée. L'établissement du migrant passe par une cérémonie organisée par le propriétaire de la terre afin de confier l'étranger aux ancêtres. Ainsi, les autochtones conservent une certaine maîtrise du foncier, se réservant la possibilité de ne pas intercéder en faveur des étrangers. Si l'accueil vient de l'autochtone, le retour attendu réside dans la reconnaissance du migrant envers son tuteur et scelle leur alliance. Ce droit d'usage établit un cadre d'accueil des migrants par les Ivoiriens. Cela est illustré par ce verbatim : « Il y avait la forêt au temps quand nos grands-parents sont arrivés chez les Bété. Ils ont habité avec les bété, travaillé dans leurs champs jusqu'à ce qu'ils aient eux-mêmes des portions de terre en leurs propres noms» (un allogène de Gnogboyo, enquête 2021).

Aujourd'hui, cette modalité d'accès à la terre connait une reconsidération. Le changement de génération, chez les tuteurs comme chez les migrants et l'augmentation de la pression foncière ont contribué à transformer les normes locales de l'institution du tutorat telles qu'elles prévalaient encore dans les années 1970. Les étrangers n'ont finalement plus d'intérêt à travailler pour les autochtones bété pour espérer avoir une parcelle de terre. Disposant de plusieurs hectares dans les villages d'accueil, ils s'érigent en de potentiels tuteurs pour les membres de leurs communautés. Du coup, les civilités autour du tutorat originel tendent à se raréfier. Un étranger, disposant de plusieurs hectares de terre, fait appel à ses frères, les installe et leur donne la possibilité de démarrer une activité agricole. Toutefois, la décision d'informer lui-même ses tuteurs reste à son propre vouloir. Un allochtone de Gnogboyo soutient à ce sujet que : « Quand je suis venu ici, j'ai travaillé avec mon tuteur chaque jour jusqu'à ce qu'il me donne forêt. Après, moi-même j'ai fait mon champ de cacao, j'ai travaillé pour d'autres bété, ce qui m'a value d'autres portions de terre. Ainsi, j'ai fait venir mes frères pour qu'ils en fassent pareil ».

#### 2.2.3. Planté-partagé ou « Gbrô akédri nin »

Le planté-partagé est un mode d'accès aussi vieux que le don et le tutorat. Il a vu le jour bien avant que la Côte d'Ivoire ne soit indépendante. Des vagues d'immigrants issues de pratiquement de tous les pays de l'Afrique de l'Ouest se sont ressentis sur le territoire ivoirien. Bien avant qu'on ne s'inscrive dans une politique économique basée sur l'agriculture, les allochtones comme les allogènes étaient déjà installés dans les plantations à Gnogboyo et à Lazoua. Ceux-ci y ont eu accès à la terre par le planté-partagé. Dans le premier cas, il y avait une proposition faite par le tuteur ou le "patron" bété aux étrangers. Il s'agissait pour l'étranger de cultiver la terre en échange d'une portion qui leur sera octroyé. A ce sujet un notable de Gnogboyo affirme que : « Les étrangers sont venus comme des petits travailleurs pour aider dans les travaux champêtres. Avant, les étrangers travaillaient au niveau des champs de riz, c'était la culture la plus prisée. A la fin de service, ils recevaient en retour une portion pour eux- mêmes. C'était l'autre communauté de la CEDEAO ».

Dans le deuxième cas, il s'agissait pour les étrangers de faire la même proposition. Vu que c'était le but premier de leurs migrations dans les zones forestières de la Côte d'Ivoire. Ce mode d'accès à la terre ne se limite pas qu'au partage de la terre. Il présente un cas où la production est partagée et un autre cas où l'argent obtenu après les ventes est également partagé. Cette idée est perçue à partir des propos suivants : « Avec les relations amicales qui existaient entre les communautés, les étrangers nous proposaient de travailler pour nous, en faisant des champs qui allaient être ensuite partager en deux parties. Ça s'appelle "atrou kata", planté-partagé » (Un notable de Gnogboyo, enquête 2021).

La pratique du planté-partagé a été à la base du développement de la cacaoculture dans ces zones. Les étrangers, avec la grande envie d'asseoir de grandes plantations de cacao afin d'être autonomes financièrement ont dû travailler sans relâche pour la création de plusieurs champs de cacao. Cette main d'œuvre à majorité étrangère a contribué à construire une réputation de Gnogboyo et Lazoua comme des zones de forte production. Le planté-partagé est également à la base de la situation de raréfaction foncière que vivent ces zones. Les étrangers ont usé de cette modalité d'accès à la terre pour étendre leurs plantations sans le contrôle des autochtones bété. Un allogène de Lazoua raconte à ce sujet son témoignage : « Quand je suis arrivé à Lazoua, mon patron que j'ai m'a demandé de faire 1hectare d'hévéa. J'ai fait 1,5 hectare et il m'a donné la permission de faire mes plantations sur son espace. J'ai profité pour travailler sur 7hectares ».

Aujourd'hui, cette modalité d'accès à la terre tend à disparaitre. Les étrangers n'ont finalement plus d'intérêt à travailler pour les autochtones bété pour espérer avoir une parcelle de terre. Ceux qui étaient considérés comme une main d'œuvre potentielle pour le développement agricole au profit des populations autochtones, détiennent désormais des plantations qui vont au-delà de celles de la communauté autochtone. Dans ces villages, le mode de gestion de la terre traditionnelle a contribué fortement à raréfier la ressource terre de sorte à ce que les jeunes autochtones se retrouvent sans terre. Cette situation, nourrie de façon latente des conflits fonciers. Ce qui pourrait porter entrave au développement de la cacaoculture dans ces zones.

#### 2.2.4. L'achat ou « Pia »

La cession de la terre à une nouvelle génération précipite la fragmentation des parcelles de terres et conduit à l'avènement de l'achat comme modalité d'accès à la terre. En effet, les générations d'autrefois avaient l'agriculture pour activité principale. Celles-ci avaient la maitrise de l'outil agricole et détenaient des techniques assez efficaces et efficientes pour la création et l'entretien de nouvelles plantations. En plus, les étrangers se constituaient en une main d'œuvre abondante, vu que ceux-ci ne détenaient pas encore des plantations à leur actif. Cependant, depuis la célèbre phrase « la terre appartient à celui qui la met en valeur », ces derniers sont exploitants de plusieurs parcelles de terres donc s'attèlent à travailler leurs propres plantations. Du coup, la génération qui n'a pas une maitrise ou une habilité à pouvoir travailler la terre, la met en vente, comme le soutient un allochtone de Gnogboyo : « Avant, on ne vendait pas la terre, on donnait à ceux qui en avaient besoin pour leur survie. Aujourd'hui, les gens vendent à 500.000 FCFA ; 400.000 FCFA. (769 € -615 €). Et chaque année, ils demandent poulet et des présents pour leur dire merci.» (Un allochtone de Gnogboyo, enquête 2021).

Cette modalité d'accès à la terre bien qu'elle soit condamnée par les garants de la tradition continue de se développer dans ces zones. Aussi, les cacaoyers de plus en plus subissent des attaques de maladies. Ainsi, les productions cacaoyères à Lazoua comme Gnogboyo connaissent une baisse graduelle. Les populations locales sont alors contraintes d'abandonner la terre à travers la vente pour l'exploration d'autres horizons. Les modalités d'accès notamment l'héritage, le don, le tutorat, l'achat, le planté-partagé relevés dans cette étude sont des modalités qui sont la plupart du temps observés dans le contexte africain. Selon le mode d'accès à la terre, se dégage une gestion spécificité.

## 2.3. Modes de gestion foncière et implications sur la durabilité de la cacaoculture.

#### 2.3.1. Mode de gestion traditionnelle et implications

La forme traditionnelle de la gouvernance foncière à Liliyo met en évidence plusieurs paramètres qui se dégagent à travers un ensemble d'acteurs institutionnels exerçant dans le foncier avec des fonctions bien déterminées.

## 2.3.1.1. Le Chef du village ou « Grô lowli »

Le Chef du village est la première autorité institutionnelle au niveau locale. Il est élu par l'ensemble de la population locale selon des critères bien établis. Le charisme, la bravoure, le nom de famille, la stabilité sociale étaient des critères pour prétendre au titre de Chef de village. Aujourd'hui, être intellectuel, un autre critère qui s'avère plus important que les précédents, est imposé. Avec ce nouveau critère, le Chef du village est à mesure de régler avec aisance toutes les situations que lui soumet la population sur laquelle il est établi. Pour exercer ses fonctions, il est entouré d'un conseil du village, constitué par le chef de terre, les notables et les chefs de communautés étrangères. Le Chef du village dispose du pouvoir de conciliation des parties en matière coutumière et civile. En matière économique, il est agent, acteur et partenaire de développement. À ce titre, il doit être pleinement associé à toutes les actions de développement touchant sa communauté telles que : la conservation du patrimoine coutumier, la construction des écoles, la formation agricoles, l'alimentation du village en électricité et en eau potable etc.

#### 2.3.1.2. Le chef de terre ou « Dodo lowli »

Le chef de terre est également une autorité institutionnelle au niveau locale. Il constituait autrefois, la première autorité du village. Il a un lien de parenté direct avec l'ancêtre par qui le village existe. Le chef de terre était une autorité incontournable dans les affaires foncières. Cependant, avec l'arrivée du colonisateur, le pouvoir a été décentralisé, de sorte à créer les postes de Chef de village, de notables, de représentants de femmes et de jeunes.

Aujourd'hui, la gestion exclusive de la terre n'est plus laissée au chef de terre uniquement, vu que la terre engendre plus de 80% de conflits qui suscitent un ensemble d'intervention de différents acteurs comme les chefs de terre, de village et même des tribunaux. Néanmoins, le chef de terre, continue de jouir de ses pouvoirs fonciers et spirituels. Il demeure le président du comité de gestion du foncier rural. Avec l'aide du comité, il délibère sur toutes les questions intéressant la collectivité et menaçant sa survie et sa cohésion : litiges sur l'attribution des terres de finage, adultères, culte aux esprits protecteurs du sol.

## 2.3.2. Respect des autorités coutumières et développement de la cacaoculture

A l'ère ou la gestion foncière était faite exclusivement par les autorités traditionnelles, les conventions traditionnelles étaient respectées. Il s'agissait pour L'ancêtre de tisser un pacte inaliénable, un lien spirituel entre son lignage et les génies de la terre. Ce pacte, renouvelé périodiquement par des offrandes sur la terre, lieu de résidence de génies de villages, consistait à sceller le droit de propriété chez les populations issues de ce lignage. Seul le chef de terre était habilité à offrir les sacrifices vu l'importance de sa position. Il est l'incarnation de l'ancêtre qui toujours au travers de lui veille sur la conservation des valeurs culturelles. Les autorités susceptibles de réguler, d'arbitrer, d'octroyer des droits fonciers, de sanctionner les transgressions au niveau locales sont divers. Le chef du village et le chef de terre étaient et font aujourd'hui des autorités suprêmes au niveau local. Ces acteurs ont plein droit et plein pouvoir sur l'ensemble des habitants du territoire, y compris sur les familles autochtones.

Selon les données issues du terrain, la gouvernance le mode gestion foncière traditionnelle appliqué par les autorités d'alors était un moyen efficace et efficient pour prévenir les conflits liés à la terre. Les attitudes des autochtones vis-à-vis des autres communautés au niveau de l'exploitation étaient régulées par des normes sociales. La reconnaissance communautaire était l'un des outils les plus efficaces dans la sécurisation des terres chez les populations locales. Les garants même du foncier veillaient au respect des conventions établies. Ce, au niveau des autochtones comme au niveau des autres communautés, comme le déclare un notable de Lazoua:

«Avant, chacun connaissait ses limites. Les chefs ici connaissaient les limites de chacun. Et même souvent quand il y avait des petits discussions, il suffisait que les chefs parlent pour que ça se règle».

Le mode de gestion qui prévalait autrefois, était favorable aux populations qui cherchaient des opportunités agricoles. Ainsi, les cacaoculteurs des communautés à Liliyo ont pu avoir un accès facile à la terre pour l'exploitation et l'extension des plantations cacaoyères. En ce temps, les exploitations cacaoyères couvraient les zones de Lazoua et Gnogboyo, vu que les populations étaient en majorité productrices de cacao. En conséquence, on observait une croissance de la production de cacao dans ces zones. Ceci est confirmé par un allogène de Gnogboyo en ces termes : « Avant là, y a des gens au village ici qui faisait 2 ou bien 3 tonnes. Cacao était beaucoup ici hein. Avant quand tu viens cabosser, tu vas et puis tu viens, tu viens trouver que les grains ont poussé. Le cacao était vraiment bon ici ».

## 2.4. Mode de gestion moderne et implications

La gouvernance foncière locale n'est pas précise, elle diffère d'un espace à un autre, d'une génération à une autre. Elle concerne l'établissement des conventions locales, d'une administration efficace et fonctionnelle, d'une participation des populations à la gestion foncière. De la forme traditionnelle à la forme moderne, le mode de gestion a connu une mutation. Aujourd'hui dans le système de gestion foncière, plusieurs acteurs tels que le Chef de village, le Chef de terre, le Comité de Gestion du Foncier Rural, la Sous-Préfecture, Direction Régionale de l'Agriculture interagissent.

## 2.4.1. Comité de Gestion du Foncier Rural (CGFR)

Le CGFR, Comité de Gestion du Foncier Rural occupe une place importante dans la gouvernance foncière à Gnogboyo et Lazoua. Ce comité est constitué de plusieurs acteurs issus des communautés locales avec à sa tête le chef de terre. Le comité de gestion du foncier rural est constitué d'une part des bétés à travers l'occupation des postes stratégiques tels que : le secrétariat, la trésorerie, l'organisation. D'autre part, certains acteurs des communautés allochtones et allogènes occupent essentiellement les places de consultances et représentent leurs différentes communautés dans les affaires foncières. Cette inclusion dans la gestion foncière est due à leur ancienneté dans les villages. Mais également pour établir une relation de confiance entre les communautés étrangères et la communauté autochtone. Dans cette zone, le chef de terre, président du comité de gestion du foncier rural, réunis son bureau pour la gestion des affaires en rapport avec la question foncière. Cependant, il y a intervention de chef de village lorsqu'une affaire foncière s'avère au-delà des capacités du comité. Le comité est différent du conseil local de village. Le comité de gestion foncière rural vu son importance n'intervient pas dans toutes les affaires des villages. Il ne fait chercher à questionner et à résoudre tout ce qui est en rapport avec la gestion de la terre notamment : les projets de construction d'infrastructure ; les conflits de terre ; les transactions foncières.

Le comité de gestion du foncier rural, sous la présidence du chef de terre délibère sur toutes les questions intéressant la collectivité et menaçant sa survie et sa cohésion : litiges sur l'attribution des terres de finage, adultères, culte aux esprits protecteurs du sol. Son pouvoir est en réalité collégial.

## 2.4.2. Vulgarisation des droits de propriété et d'exploitation à travers l'intervention de nouveaux acteurs

La vulgarisation des droits de propriété à Lilyo s'effectue à partir de différentes échelles d'exploitation.

## 2.4.2.1. Droit de propriété

L'analyse des données permet d'établir une distinction au niveau du droit de propriété lié à la terre. En effet, là où les autochtones bété considèrent la terre comme un héritage ancestral et dont tout le droit de propriété n'est réservé qu'à eux et eux seuls, certains étrangers affirment avoir également le droit de propriété sur des terres dans nos zones, vu qu'ils disent détenir des certificats fonciers le prouvant. Dans les villages de Gnogboyo et Lazoua, les chefferies ne reconnaissent que les bétés qui ont acquis la terre par héritage, comme propriétaires terriens. Là se perçoit la différence entre le mode d'accès par héritage et l'acquisition par héritage. L'accès par héritage avec les bouleversements observés dans les villages par la venue de différentes communautés est dorénavant permis à tous. Cependant l'acquisition par héritage est uniquement pour le bété ce qui lui donne le droit de propriété au détriment de l'étranger comme en atteste ce verbatim : « Les baoulé, mossi, malien ne sont pas propriétaires de la terre. Ils sont propriétaires de leurs cultures. Le cacao ou bien l'hévéa même, ils sont propriétaires de leurs cultures mais pas de la terre. Non, non. » (Notabilité Lazoua, enquête 2021).

Ce verbatim montre clairement que selon l'entendement de la majorité de la population locale, les propriétaires terriens sont les autochtones bété. Ils sont issus de l'ancêtre propriétaire de terre des zones étudiées, donc ont tout droit et tout pouvoir d'être les propriétaires terriens.

Là-dessus on assiste aujourd'hui à un regard controversé de la part des communautés étrangères. Ces derniers estiment que les transactions foncières opérées et appuyées par des actes de cession (attestation villageoise, attestation de vente irrévocable etc.) sont des preuves d'octroiement de titre de propriété à l'acquéreur. Ces propos sont soutenus par ce verbatim : « La terre là c'est pour moi. Son enfant ne peut pas venir prendre parce que patron lui-même a donné papier moi » (Allogène Lazoua, enquête 2021).

Le droit coutumier à travers ses conventions localement établies reconnait le bété comme seul propriétaire de terre. Toutefois, la divergence d'opinion sur le droit de propriété de la terre peut s'avérer fatale pour les relations au niveau des différentes communautés. Le titre de propriété, élément fondamental pour être reconnu en tant que propriétaire de terre selon le foncier rural est accordé aux allochtones exploitants de terre dans les villages de Gnogboyo et Lazoua. Aujourd'hui, le titre propriété s'est transformé en certificat de propriété selon le foncier rural. La possibilité d'accès à ce document de sécurisation foncière, influence de façon positive la durabilité de la culture du cacao dans nos zones d'étude vu qu'une bonne partie des cacaoculteurs sont allochtones. Le simple fait d'avoir le soutien de l'Etat pour sécuriser leurs terres, bonifie leurs désirs de pouvoir créer et mettre plus en valeur leurs plantations de cacao sans crainte de perte.

## 2.4.2.2. Droit d'exploitation

La cacaoculture est l'activité principale dans les villages de Gnogboyo et Lazoua. Elle favorise l'exploitation de la terre par toutes les catégories d'acteur. A Gnogboyo comme à Lazoua, tout acteur à qui l'ensemble des populations locales reconnait un accès à la terre, détient le droit d'exploitation. En cela, il n'y a pas d'interdit au niveau des plants. Autochtone, allochtone et

allogène, tous sans exception ont le droit de planter selon leur bon vouloir. L'accès à la terre n'est pas fait sous contrat qui stipule l'interdiction de cultures pérennes, ou encore sous une durée d'installation définie. Les autres communautés avaient et ont le libre arbitre de mettre sous terres les cultures de leurs choix. Cependant, les étrangers étant sur la propriété des autochtones bété, ont le devoir d'honorer leurs patrons par des salutations symboliques. Cela consiste pour chaque étranger après une récolte de renouveler de lien entre lui et son parton à travers une somme d'argent de son choix et des boissons à titre symbolique. Cette réalité est confirmée par un allogène de Lazoua : « Mon tuteur lui-même a ouvertement dit :" vous ne me devez rien mais tout ce que vous me faites là, vous pouvez le faire par charité et pour renouveler le lien d'amitié entre nous. Sinon, vous ne me devez rien (...). Chaque mois, on donne 10.000 FCFA (15, 38 €) pour lui montrer qu'on est reconnaissant» (Allogène Lazoua, 2021).

Ce cas montre donc qu'il y a des critères à respecter pour être en bon terme avec le bété, propriétaire de terre qui a fait bon usage de son titre en permettant à n'importe quel acteur de bénéficier du droit d'exploitation. Le respect mutuel entre les communautés à travers le renouvellement des liens entre autochtones bété et migrants pourrait s'avérer bénéfique pour la durabilité de la cacaoculture.

## 2.4.3. Difficultés d'accès à la terre suite à l'émergence des modalités et Périclitement de la culture du cacao

Les relations de tutorat se transformèrent en relation d'amitié ce qui poussa les bétés à céder les parcelles de forêt de manière libérale aux étrangers. Avec la culture du cacao instaurée en Côte d'Ivoire, de nouvelles modalités d'accès à la terre se sont développées. Gnogboyo et Lazoua des zones propices pour le développement de culture du cacao, subirent des impositions de groupes ethniques. Ce projet qui était de faire de la Côte d'Ivoire un pays producteur de cacao a conduit les pouvoirs publics à introduire des populations étrangères sans le consentement des propriétaires, des garants culturels. «Houphouët dit de donner la terre aux Baoulés et les vieux sans trop tarder, ils ont donné sans rien demander en retour à cause de la crainte qu'ils avaient du Président. Ils donnaient en disant : "bois qui est là-bas là, c'est ta limite. En ce moment, n'y avait pas de cadre ici. Il n'y avait pas des hommes qui connaissaient papier. » (Notabilité Lazoua, enquête 2021).

Cependant, avec la modernisation des villages, les autochtones ne sont pas restés inactifs face à cette situation. Les chefs de villages sont depuis lors intellectuels. C'est une ère marquée par l'intellectualisme des acteurs institutionnels du foncier au niveau local. La terre, héritage et patrimoine n'est plus cédée par don. Bien qu'il y ait réduction de terres cultivables, les jachères sont dorénavant mises en location avec des dispositions bien effectuées. Les conventions et accords sont signées au niveau local et selon les arrêts juridiques. La technique de la mesure à l'œil nu a été abolie au profit de la mesure dite officielle. L'émergence des nouvelles modalités d'accès à la terre pousse chaque catégorie d'acteurs vouloir tirer profit au maximum des plantations déjà existantes. D'une part, cela a permis aux populations étrangères de développer les plantations cacaoyères vu que celles-ci disposent de grands hectares à partir de don, de métayage et même de l'achat. Avec la maitrise de l'outil agricole et des techniques culturales dont disposent les communautés étrangères, celles-ci constituent aujourd'hui l'essence même de la culture du cacao dans les villages bété. Cependant, les jeunes autochtones, désireux de récupérer la terre de leurs pères soulèvent des revendications au niveau de l'accès à la terre des étrangers détenteurs majoritaires de terres sur leurs propres terroirs. La terre qui autrefois était en surabondance, est devenue inférieure à la demande de la population. Les propriétaires de terres même se retrouvent sans terre à cause de l'affluence qu'il y a autour de cette ressource. Dans l'espoir de récupérer la terre de leurs ancêtres, ceux-ci envisagent le retrait de terres aux étrangers. Du coup, la situation incertaine dans laquelle vivent les populations dans cette zone, limite en quelque sorte la création et l'extension des plantations cacaoyères. Les remises en cause des droits de propriétés, le vieillissement des vergers, les déplacements des populations vers d'autres zones et l'indisponibilité des terres arables, la cacaoculture en Côte d'Ivoire souffre aujourd'hui d'un périclitement. Les productions qui étaient abondantes autrefois tendent vers un déclin. Le verbatim suivant illustre cette réalité : « Lazoua produisait plus que les autres villages aux alentours. Mais aujourd'hui, les plantations sont en voie de disparition. Toutes les plantations sont mortes. On transforme cacao en hévéa ou bien palmier. On peut plus avoir les 2, 3, 4 tonnes d'avant ». (Notabilité Lazoua, enquête 2021).

#### 3. Discussion

La représentation de la terre influence les attitudes et comportements dans la société. En effet la terre est tantôt perçue comme un patrimoine culturel, suivant les conventions sociales ; tantôt elle est aussi concue comme une ressource économique, une richesse, un moyen de subsistance pour d'autres. Dans le cadre de notre étude, la perception de la terre s'est révélée dynamique chez les Bété. En effet son exploitation était au départ liée à une conception patrimoniale qui lui conférait un caractère sacré, avec comme le soutiennent C. Chatelain et al. (2004, p.C6) de nombreuses aires protégées et forets sacrées. Cependant, avec l'avènement de la cacaoculture entraînant de nombreuses vagues migratoires, les Bété ont dû s'intéresser à cette nouvelle culture, centre d'intérêt des allogènes et des allochtones, avec une extension des surfaces exploitées. C'est le constat que font G. D. Konan et al. (2023, p. 4) en soutenant que la cacaoculture qui était pratiquée sur de petites surfaces, se répand sur des étendues beaucoup plus grandes dans toute la zone forestière. Mais pour F. E. Koffi et K. K. A Kouadio (2017, p. 18) les logiques paysannes du développement des cultures pérennes ne sont pas toujours déterminées par la sécurisation économique, elles sont aussi motivées par la sécurisation foncière. L'évolution des rapports à la terre en pays bété a par conséquent engendré une mutation du paradigme de la conception exclusivement culturelle de la terre. En effet, la forte demande de la terre, conduit les autochtones a la voire comme une ressource marchandable. Pour J. P. Chauveau (1979, p. 8), c'est la diffusion forestière de ce processus qui sera à la base de la genèse du modèle d'économie de plantation. Dans ce contexte, selon le relevé de nos investigations de terrain les modalités d'accès à la terre en pays bété vont se démocratiser : en plus de l'héritage, on observe les pratiques du don, d'achat, du planté-partagé (métayage). Ces tendances sont d'ailleurs confirmées par R. Zo et al. (2008. p.4) et J.P. Chauveau (2006 : p.6) dans le contexte foncier africain. Ainsi selon la spécificité du mode d'accès se dégage une gestion spécifique de la terre. L'héritage, l'achat et le don sont des modalités qui confèrent en pays bété un droit d'exploitation et de propriété. Ces modalités confèrent aux bénéficiaires de la propriété foncière de pratiquer des cultures annuelles. Cependant l'accès des jeunes générations au foncier en pays bété favorise parfois à la fragmentation des parcelles. Cette situation conduit selon M. Oumrane (2008, p. 7) à l'accroissement de la pauvreté. La gestion du foncier pourrait par conséquent se révéler problématique relativement à la durabilité de la cacaoculture en raison des remises en causes et retraits de terre non mises en valeur.

#### Conclusion

En définitive, il se dégage de l'étude, plusieurs tendances des perceptions liées à la terre. Notamment : la terre comme héritage et la terre comme source de richesse. Les communautés étrangères de Liliyo, se représentent la terre comme une source de richesse. Tandis que pour les autochtones bété, la terre est un héritage, un patrimoine culturel et historique. Pour comprendre cette représentation de la terre chez les communautés locale, nous nous sommes basés sur la sociohistoire des villages. La création des villages a eu lieu lorsque les autochtones bété se sont installés dans ces zones. Ces populations se représentent la terre comme un héritage ancestral qui leur confère bien-être et stabilité économique. Les modalités d'accès à la terre relevées lors de notre investigation sur le terrain sont multiples. Elles se déterminent en fonction des époques. L'héritage est le mode d'accès qui était et qui est encore d'actualité dans nos zones d'étude. C'est un mode d'accès à la terre propre aux autochtones. Les autres telles que, le don, le tutorat, le planté-partagé et l'achat se sont développées au fil des temps avec la venue des communautés étrangères.

L'analyse des implications de la mutation dans le mode gestion de la terre met en évidence de nouvelles modalités d'accès à la terre comme l'achat. Dans un contexte de raréfaction foncière, la terre acquiert une valeur économique en plus de ses valeurs patrimoniales et subsistancielles. Le contexte de raréfaction des ressources foncière à Lazoua et Gnogboyo suscite un contrôle régulier de la ressource. Cela s'explique par la mise en place d'un système local de gestion et de sécurisation foncière. Ce système de gestion foncière permet de structurer le droit foncier local en érigeant les autochtones comme propriétaires et garants des terres du fait de la filiation existante entre les ancêtres et les vivants. La terre étant la demeure des ancêtres, revient comme héritage aux descendants dont le devoir est de conserver ce patrimoine.

En ce qui concerne les communautés étrangères, le système les conçoit comme gestionnaire et exploitant des propriétés foncières. Ces derniers sont liés à la terre par les formes d'exploitations réalisées. Par ailleurs, à Liliyo le système de gestion foncière n'impose pas de restriction quant aux formes d'exploitations de la terre tant que cela reste dans le cadre de l'agriculture. Néanmoins, la poussée démographique et le changement de génération dans le mode de gestion foncière, causes principales de la raréfaction foncière, constitue un problème pour la durabilité de la cacaoculture vu que la demande est supérieure à la disponibilité de la ressource. Même si l'on note l'existence de quelques conflits latents entre certains autochtones et étrangers autour des questions foncières, l'étude conclus qu'il existe des rapports d'influence entre le mode de gestion de la terre et la durabilité de la cacaoculture à Liliyo.

## Références bibliographiques

BOBO Samuel et al., 2010, «Côte-d'Ivoire: la question foncière à l'épreuve de la paix», in *Territoires d'Afrique*, Vol 2, N°4, p. 53-59.

BONNECASE Vincent, 2001, «Les étrangers et la terre en Côte-d'Ivoire», Document de l'Unité de Recherche N°2, IRD-REFO.

CHATELAIN Cyrille et al., 2004, « Forest cover changes in Côte d'Ivoire and Upper Guinea », in Biodiversity of West Africa forest, an Ecological Atlas of Woody plants, Species, p. 15-32.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1979, «Economie de plantation et nouveaux milieux sociaux : essai d'analyse comparative et historique à partir d'observations en pays Gban et Baoulé (Côte d'Ivoire forestière)», in *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, 16 (1-2), p. 59.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2006, « Identité et connaissance des territoires et des environnements en mutation. Transferts fonciers et relation de "tutorat" en Arrique de l'Ouest Evolutions et enjeux actuels ». *Colloque international : Ruralités nords-suds : inégalités, conflits, innovations*, Oct. 2006, Poitiers, France. (hal-02822227).

CHAUVEAU Jean-Pierre et al., 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest : résultats du projet de recherche CLAIMS.* Londres: IIED, (Land Tenure and Resource Access in West Africa). ISBN 1-84369-614-2.

COLIN Jean-Philippe, 1990, *La mutation d'une économie de plantation en baisse Côte-d'Ivoire*, Paris, Editions de l'ORSTOM.

KOFFI Fêtê Ernest et KOUADIO Kouassi Kan Adolphe, 2017, «Logiques paysannes du développement des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Tienkoikro: sécurisation économique ou sécurisation foncière?», in *International of Multidisciplinary and Current Research*, Vol 5, p. 13-29.

OUMRANE Mustapha, 2008, Accès à la terre, dynamique démographique et ancestralité à Madagascar, Paris, L'Harmattan.

RAVELOMANANTSOA Zo, RAHARISON Henri et TEYSSIER André, 2008, La réforme foncière ou le pari de la compétence locale. In : Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar. Sandron Frédéric (ed.). Paris : Karthala, 19-33. ISBN 978-2-8111-0161-9.

TANO Assi Maxime, 2012, «Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien», Thèse de Doctorat, Université de Toulouse.